



Avocat litige honoraire

Par **enrico10**, le **29/10/2019** à **09:37**

Bonjour ,

je souhaterai avoir une solution pour un litige d'honoraire avec mon avocat. En effet après avoir payer plus de 2000e pour être représenter et ne pas avoir pu récupérer l'intégralité de mon investissement à la partie advers, l'avocat récupère l'argent depuis plus de 1 an et demi ... il n'y a aucun suivi de sa part , jamais de nouvelle, j'ai du appeler à chaque fois pour avoir les informations... A ma grande surprise je reçoit une facture d'honoraire De 1500e en prétextant 76 correspondances (impossible) a 10e . Aussi 214 photocopies; et à chaque fois qu'il m'envoie un chèque il le facture 12 euros les bordereaux d'envoi alors qu'il n'est pas capable de récupérer l'intégralité de la somme en une seul fois. Comme cela fait 3 ans il facture 80e l'année. Les mail et fax son aussi payant !!

L'an prochain il va refaire une facture de 80e ainsi que les mail plus les bordereaux d'envoyé pour les chèques.

Comment est est il possible de contester et ne pas payer cette somme ? Peut on récupérer le reste de la somme nous même ?

Par **miyako**, le **04/11/2019** à **21:58**

Bonsoir,

Il faut regarder les conditions inscrites dans la convention d'honoraires que vous avez signé avec lui ,c'est certainement précisé ,soit dans l'origine ,soit dans des avenants .Et il y a la TVA (HT +TVA= Honoraires TTC)

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **04/11/2019** à **22:35**

Bonjour,

Un litige concernant les honoraires d'avocat peut être soumis au Bâtonnier de l'Ordre...

Vous pourriez d'autre part aussi lui retirer votre dossier...